



Force Ouvrière  
vous informe

**FO**

**VOS DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI**

**Tout travail mérite salaire !**

**Il est de coutume dans certains magasins de ne pas payer le temps de travail réalisé par les équipiers, avant ou après l'ouverture.**

Sachez que cela n'est pas légal : tout travail effectivement réalisé mérite salaire. Donc si on vous demande d'arriver plus tôt pour la mise en place du magasin, et que le soir on vous demande de rester après la fermeture pour compter les caisses, ou pour partir tous ensemble, c'est aussi du temps de travail que l'on vous doit.

Votre DM ne connaissait pas la loi ? Il est au forfait jour et n'est pas concerné ? Désormais il le sait.

**Réclamez ce qui vous est dû, ne vous laissez pas faire !** Vous avez travaillé et vous ne faites que réclamer le juste fruit de votre travail. Exigez que ce qui vous est dû soit réellement comptabilisé. **Si cela n'est pas noté dans votre annualisation faites le rajouter** ou appelez nous si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits !!! Nous sommes à vos côtés !

**Faites le savoir aux autres salariés**, car l'info pourrait ne pas être publiée par tous les DM...

*inFO Lion*

N° 6

Octobre 2014

*FO aux côtés des  
salariés du King*

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

PROVISOIRE  
(POURRA ÊTRE REMPLACÉ)



*FORCE OUVRIÈRE*

*ROBERTO FIORINI*



Téléphone : 06 32 64 33 88

[roberto.fiorini@king-jouet.fr](mailto:roberto.fiorini@king-jouet.fr)

**Informez vous directement sur notre blog et inscrivez vous à la newsletter : <http://infolion.hautetfort.com>**